

La Directrice générale

18 0250

Paris, le 23/11/2023

**Décision portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger pour la réalisation d'une opération particulière**

**La Directrice générale de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger,**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;*

*Vu le décret n°2022-1281 du 1er octobre 2022 modifiant la partie réglementaire du code de l'éducation relative à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;*

*Vu le décret du 26 juillet 2023 modifié portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de Directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;*

*Vu l'arrêté du 31 juillet 2023 fixant la liste des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger ;*

*Vu le contrat de recrutement de Monsieur François CUILHE en qualité de chef d'établissement du lycée Français Descartes de RABAT à compter du 1er septembre 2023 ;*

**Décide :**

**Article 1er :** Monsieur François CUILHE est autorisé à signer l'avenant n°1 du marché de travaux relatif à la rénovation des cours de l'école Cézanne de Rabat avec l'entreprise SEEA pour un montant de **127 682,00 DH HT**, soit **153 218,40 DH TTC** (représentant **11 725,04 € HT** et **14 070,05 € TTC** au taux de chancellerie en vigueur de 0.09183 depuis le 01.11.2022)

Le montant du marché est ainsi porté à **1 876 142,00 DH HT** soit **2 251 370,40 DH TTC** (représentant **172 286,12 € HT** et **206 743,34 € TTC** au taux de chancellerie en vigueur depuis le 01.11.2022).

**Article 2 :** Le chef d'établissement du lycée Descartes de RABAT est chargé de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'un affichage au sein de l'établissement concerné et sur son site internet.



Claudia SCHERER-EFFOSSE  
Directrice générale de l'AEFE